



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Action handicap sur le thème « Accès aux droits pour tous ! Le 11 février 2023, les territoires se mobilisent avec les personnes handicapées »

Alençon, le 10 février 2023

Ce samedi, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fête son 18ème anniversaire.

Cette loi introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap. Elle élargit la prise en compte du handicap en ne se limitant plus à une approche strictement médicale. Elle prend ainsi en compte tous les champs de la vie quotidienne par des mesures relevant notamment de l'accessibilité des bâtiments et des transports, de l'aide au maintien en milieu ordinaire ou de l'insertion scolaire et professionnelle.

À cette occasion, une matinée est organisée sur le thème « Accès aux droits pour tous ! Le 11 février 2023, les territoires se mobilisent avec les personnes handicapées ». En présence de multiples acteurs locaux engagés sur cet enjeu prioritaire, l'événement met en avant les actions déployées dans l'Orne. L'enjeu collectif est d'assurer à toute personne en situation de handicap l'accès aux services publics, l'exercice effectif de ses droits fondamentaux, (son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie), le plein exercice de sa citoyenneté, l'accès de droit commun au travail et à tous les domaines de la vie collective.

Cet événement est organisé par Madame Isabelle Rioux, sous-préfète d'Argentan, sous-préfète référente pour le handicap, en lien avec le Conseil départemental, l'Adapei et la Mission Locale du pays d'Alençon.

* * *

Le soutien de l'État aux entreprises adaptées

L'État soutient les entreprises adaptées du département à hauteur de 4,15 millions d'euros.

Ces entreprises permettent aux salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

Ce soutien se traduit par le financement de 339 « équivalents temps plein » au titre des aides aux postes, des mises à disposition ou CDD Tremplin.

Le département de l'Orne compte 4 Entreprises Adaptées (EA) :

- ADAP ENTREPRISE 61 - 5 Établissements
- ANAIS - 7 Établissements (1 dans le Calvados - 1 dans la Manche)
- ATELIERS SOLIDAIRES DE L'ORNE "ASO"
- ALL LIVRES

Les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap mis en place par le Conseil départemental

Dans l'Orne, le Conseil départemental propose et finance des solutions diversifiées pour les adultes handicapés en matière d'hébergement en établissement médico-social ou par un accueil familial. L'aide au maintien à domicile et à l'exercice de la citoyenneté viennent compenser les conséquences du handicap et financent les accompagnements sociaux et médico-sociaux à domicile (services d'accompagnement à la vie sociale et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) ainsi que d'accueils de jour ou temporaires.

Quelques chiffres sur les aides aux personnes en situation de handicap

- Dépenses 2022 du Département pour les aides aux personnes en situation de handicap : 39 M€ ;
- Principales aides financées : prestation de compensation du handicap, le transport scolaire des élèves en situation de handicap, l'accueil familial et l'aide sociale à l'hébergement pour environ 2 300 bénéficiaires (toutes aides confondues) ;
- Plus de 11 000 personnes vivant avec un handicap ont été accueillies et renseignées en 2022 (accueil physique et téléphonique).

LOGEAC : logement avec accompagnement renforcé sur Alençon

15 places de logements adaptés ont été créées en 2022 par transformation de l'offre existante.

LOGEAC constitue une réelle alternative à l'obligation d'admission en institution et participe ainsi à l'inclusion en milieu ordinaire de ces personnes. Ce dispositif apporte une réponse aux personnes qui vivent avec un handicap. Il favorise l'autonomisation de l'usager et son inclusion dans la vie sociale en apportant des conseils et des aides pratiques dans la gestion de la vie quotidienne : santé, alimentation, logement, travail, loisirs, gestion budgétaire...

Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Autre projet d'envergure porté par le Département, la création de la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) au 1^{er} janvier 2023 et qui va se mettre en place progressivement sur le territoire en 2023. Cette MDA offrira un accueil unique de proximité pour tous les Ornais en perte d'autonomie, du fait de l'âge ou d'un handicap, un accès aux droits simplifié et une meilleure gestion du suivi des situations.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap par l'Adapei

Dans la lignée de la loi du 11 février 2005, l'action sociale et médico-sociale de l'Adapei de l'Orne tend à promouvoir l'inclusion dans le respect des différences, la protection des personnes et la cohésion sociale. Elle favorise l'exercice de la citoyenneté et vise à prévenir les discriminations sociales liées au handicap. Toutes les personnes vulnérables en raison de leur âge, de leur santé, d'un handicap, d'une perte d'autonomie et en recherche d'insertion sociale par l'accompagnement et l'emploi sont au cœur de ses actions.

Créée en 1967, l'Adapei de l'Orne comprend une trentaine d'établissements et services et mobilise près de 800 salariés. L'association de loi 1901 accompagne 1200 usagers et œuvre en faveur des personnes en situation de handicap. Elle intervient dans cinq secteurs d'activité : l'éducation, le travail protégé et adapté, l'habitat et le soutien à la vie sociale, l'emploi et l'insertion, le vieillissement et la grande dépendance. L'Adapei de l'Orne déploie des solutions médico-sociales de proximité, des services innovants et inclusifs au plus près des parcours de vie des personnes accompagnées, dans le respect de leur dignité et de leur pouvoir d'agir.

Ainsi, l'Adapei de l'Orne promeut la pluralité de logements adaptés et inclusifs qui soient respectueux des besoins et des différences. Outre les Établissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) que compte l'association, l'Adapei de l'Orne lance le dispositif du logement accompagné, grâce aux équipes pluridisciplinaires du Service d'Action à la Vie Sociale (SAVS).

Le SAVS, implanté sur Flers, la Ferté-Macé, Argentan, L'Aigle et Alençon, offre des modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment concernant l'apprentissage à l'autonomie, l'insertion dans la vie sociale, l'accès aux soins, l'insertion scolaire et professionnelle. Le dispositif du logement accompagné, porté par le SAVS départemental de l'Adapei de l'Orne, favorisera l'accès à la vie citoyenne, l'accès au logement individuel et à l'autonomie au quotidien. Il sera un lieu de ressources, d'écoute, d'échanges, de soutien et de relais. Les personnes doivent avoir au moins 20 ans et sont orientées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap (CDAPH).

L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par la Mission locale du Pays d'Alençon.

La Mission Locale du pays d'Alençon dans l'Orne s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans : elle les accompagne sur les plans professionnel et social en les aidant à gérer l'ensemble des questions qu'ils se posent, principalement en matière de formation et d'emploi. Elle intervient sur 90 communes et effectue également des permanences dans les quartiers de Perseigne et de Courteille ainsi que dans les chefs lieux de cantons.

Parmi ses initiatives, la Mission Locale a créé une action d'aide pour les jeunes en situation de fragilité ou de handicap. En effet, l'action conjointe des secteurs médico-social et sanitaire vise à soutenir la Mission Locale dans l'accompagnement des situations complexes nécessitant une prise en charge renforcée et pluridisciplinaire. L'objectif étant de travailler les pré-requis à l'emploi, d'éviter les ruptures de parcours, de limiter les hospitalisations, et de participer au repérage des « invisibles ».

L'accompagnement et la mise en œuvre de l'action se déroule en trois étapes :

- l'évaluation de la situation avec la personne dans les domaines de la santé, de l'autonomie, de la professionnalisation, du bien-être psychoaffectif, de la capacité à agir et de la motivation,
- la création d'un parcours de mise en confiance et de bien-être psycho-social par le biais d'ateliers à visée thérapeutique et psychoéducative pour ensuite intégrer un Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA),
- l'intégration pour certains jeunes dans le dispositif Garantie Jeunes ou Contrat Engagement Jeune avec un programme adapté et sur mesure.

